

Catégorie : A

Cadre d'emploi : Conservateur du patrimoine

Fonction : Directrice / directeur du muséum de Grenoble

IFSE niveau : 9

Référence à rappeler : IE-2604

Date limite d'envoi des candidatures : 26 mai 2019

Contexte : La direction des Affaires culturelles est composée de deux services centraux et de cinq équipements (musée, muséum, théâtre, conservatoire, bibliothèque), parmi eux, le muséum de Grenoble figure parmi les plus grands muséums de province, avec près de 1,5 million de spécimens. Fondé en 1851, il présente au public un riche patrimoine naturel, notamment alpin. Ses collections sont composées d'un million et demi d'objets et de spécimens dans les disciplines de la botanique, de la zoologie, de la géologie ou encore de l'ethnologie.

Le budget du muséum est de 1,2 million d'euros par an (masse salariale comprise) et bénéficie du concours de 23 agents. Il accueille environ 60 000 visiteurs par an et porte l'appellation « Musée de France ».

Missions

1. Principales

- » Direction du muséum de Grenoble dans le cadre d'un projet scientifique et culturel à conforter. Le/la directeur-trice veille au rayonnement scientifique et culturel de muséum.
- » Proposition d'une politique d'expositions temporaires, de valorisation des collections, d'acquisition et de restauration
- » Responsabilité du bon fonctionnement de l'équipement permettant d'assurer :
- » La conservation, la valorisation et l'enrichissement des collections
- » L'accueil des publics
- » La sûreté des biens et des personnes
- » La diffusion de la connaissance scientifique
- » Gestion des ressources humaines (encadrement des 23 agents du service), techniques et financières du service
- » Confortation du rôle du Muséum en tant que centre de ressources en matière d'éducation aux sciences de la nature et de l'environnement, d'acteur proactif dans le tissu culturel et social.
- » Pilotage des partenariats scientifiques et culturels du Museum (Université, centre de culture scientifique et technique, Conseil départemental, parcs régionaux et nationaux, association des amis du muséum, associations....)
- » Participation au CODIR de la DAC et à des projets transversaux à l'échelle de la Ville

2. Missions secondaires :

Participation à des commissions règlementaires et à l'évaluation de projets en matière d'environnement, de culture scientifique et technique et de patrimoine ; participation à des comités scientifiques
Rédaction et édition de publications naturalistes ou dédiées à la muséologie

Relations hiérarchiques et fonctionnelles :

Le titulaire est placé sous l'autorité du directeur des Affaires culturelles et aura des relations fonctionnelles avec la directrice générale adjointe du département, l'élue aux cultures, l'élue au patrimoine, avec les équipements culturels et services municipaux ainsi que les partenaires extérieurs publics et privés ;

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Sébastien FRAUX,
Directeur des affaires culturelles, sebastien.fraux@grenoble.fr**